

## Table des matières des propositions

- 1 Créer le Fonds d'innovation pour la démocratie
- 2 Bâtir la Maison des mondes africains et des diasporas  
Enclencher le Programme Campus nomade
- 4 Initier le Forum euro-africain sur les migrations
- 5 Lancer la « Plateforme » de débats Afrique-France
- 6 Relancer la dynamique de restitution et expérimenter les musées de demain
- 7 Accompagner la jeunesse africaine vers l'emploi
- 8 Créer une Commission intercontinentale sur la transparence économique
- 9 Développer le programme « Start-ups Africa France »
- 10 Faire entendre la « voix de l'Afrique » sur le climat et la biodiversité
- 11 Transformer l'aide publique au développement
- 12 Tisser un nouveau narratif entre l'Afrique et la France
- 13 Refonder les relations avec l'Europe du xxie siècle

Les moyens de parvenir à la refondation existent. Une batterie de projets initiés autour du discours de Ouagadougou indique que des innovations sont possibles. Des dispositifs nouveaux ont été mis en place dans divers domaines. Mais au-delà de ces initiatives et pour s'inscrire dans la durée, une nouvelle génération de structures et de dispositifs est nécessaire. De nouveaux outils sont nécessaires, tout comme l'implication de nouveaux acteurs, la formation de nouvelles coalitions et la mise en valeur des initiatives locales. Refonder les relations entre l'Afrique et la France requiert une grande créativité et une capacité à s'adapter à des enjeux multiples et des environnements variables. Plus largement, la politique africaine doit être formulée sur la base des connaissances que la recherche a engrangées et continuera d'engranger, à travers le renforcement de la recherche sur l'Afrique, des instituts existants, des programmes de bourse, etc. La reprise d'un dialogue actif et exigeant entre les organisations d'intégration régionale africaines et européennes relève de l'urgence. Redéfinir un cadre commun de coopération entre l'Afrique et l'Europe est indispensable. Le Sommet Union Européenne-Afrique sous la présidence française au premier trimestre 2022 fournira une occasion unique de porter à l'échelle régionale les acquis du sommet de Montpellier. C'est dans cet esprit qu'au cours des Dialogues, des critiques souvent constructives ont été librement articulées, des attentes exposées et des aspirations partagées. Des propositions fortes ont surtout été formulées, et ce sont les plus urgentes et les plus pertinentes qui ont été finalement retenues. Une réflexion approfondie a

présidé à la formulation de chacune des propositions qui suivent. Ce sont des propositions originales, qui viennent parfois enrichir des initiatives existantes ou en gestation. Chacune d'elles est une réponse directe à l'un ou l'autre des défis concrets et urgents identifiés lors des Dialogues. Elles s'inscrivent, toutes, dans l'esprit des initiatives entreprises depuis 2017 qu'elles s'efforcent d'amplifier. Les Dialogues ont permis de relever le rôle unique que joue l'AFD dans le dispositif français depuis 80 ans, avec une accélération perceptible depuis 2017. Ce rôle sera crucial dans la mise en œuvre de Montpellier. Pour avoir des lendemains utiles, le sommet de Montpellier doit avoir un ancrage institutionnel fort et précis. Tel est aussi le cas si les conclusions du Sommet doivent être perçues comme crédibles et concrètes. Toutes les institutions et les agences françaises doivent être mobilisées : les ministères, l'AFD, la Banque publique d'investissement, Business France, l'Institut français, les centres de recherche IRD, CNRS et CIRAD, en lien avec les associations et les entreprises. Grâce à elles, la France doit pouvoir couvrir un spectre beaucoup plus large dans sa relation avec l'Afrique, vers les sociétés civiles, de la même manière que USAID le fait pour les États-Unis d'Amérique. Au demeurant, la refondation des relations entre l'Afrique et la France impose que l'AFD ait une approche plus politique et plus active, notamment sur la question de la gouvernance et des droits humains. Ce nouveau rôle est nécessairement disruptif, mais il est incontournable pour réussir la refondation souhaitée, laquelle suppose d'avoir une dimension institutionnelle. Dans la plupart des cas, leur premier chiffrage financier correspond à la période de mise en place, pendant laquelle il faudra identifier les conditions de leur pérennisation. La question de l'équilibre et de la gouvernance entre France, Europe et Afrique se pose pour certaines d'entre elles. De nouvelles inventions seront nécessaires. Dans l'esprit d'un changement de l'APD française vers un modèle moins en surplomb, il pourrait être envisagé de faire d'un ou deux de ces projets des laboratoires d'une relation financière différente. Plutôt que de graver dans le marbre toutes les activités envisagées dès la décision de financement, sur la base d'une évaluation détaillée ex ante et afin de permettre une plus grande flexibilité de conception, il devrait être possible d'expérimenter un autre système ou l'opération pourrait être financée sur la base d'un cadre général de principes d'action, avec une gouvernance franco-africaine pour en suivre la mise en œuvre.

Les propositions sont les suivantes :

### **1 Créer le Fonds d'innovation pour la démocratie**

Accompagner la montée en compétences des acteurs des sociétés civiles africaines par le biais d'initiatives innovantes de promotion de la démocratie et de renforcement de l'État de droit est l'une des clés de la refondation des rapports entre l'Afrique et la France. Le Fonds prendrait à bras le corps une dimension fondamentale de la politique française de solidarité internationale qui figure explicitement dans maintes déclarations et dans maints textes officiels, mais n'a pas fait l'objet d'un traitement institutionnel distinct et concerté. Cette dimension porte sur « la promotion des droits humains et le renforcement de l'État de droit et de la démocratie<sup>111</sup> ». Le Fonds ne financerait pas des partis ou des mouvements politiques. Il viendrait en appui aux initiatives des sociétés civiles, organisations, associations et collectifs indépendants impliqués

dans les questions relatives aux droits humains, à la transparence des institutions publiques, aux libertés fondamentales, à la formation à l'exercice des droits civiques, notamment dans le cadre d'élections libres et indépendantes, à l'accès à la justice et la garantie de son indépendance et son impartialité, à la lutte contre la corruption et la criminalité environnementale ainsi que contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Il appuierait par ailleurs la recherche et les actions visant à promouvoir des réformes réglementaires, à renforcer les capacités institutionnelles aussi bien des pouvoirs publics que des organisations professionnelles et des petits collectifs. Il pourrait avoir un statut plus ou moins similaire à celui du Fonds d'investissement dans l'innovation pour le développement créé en 2020 et présidé par la professeure Esther Duflo. Dans ce cas cependant, il s'agirait d'investir dans l'innovation pour la démocratie, et donc pour un bien public immatériel et néanmoins capital pour le développement des relations entre l'Afrique et la France. Le Fonds pourrait disposer, comme le Fonds d'innovation pour le Développement, d'une dotation initiale de 15 millions d'euros. Pour éviter la « confusion des genres », la gestion de ce Fonds ne devrait pas être confiée au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il devra avoir une gouvernance autonome et pourra être hébergé au sein de l'Agence française de développement.

## **2 Bâtir la Maison des mondes africains et des diasporas**

Il n'existe en France aucun établissement pluridisciplinaire entièrement voué à la création africaine et diasporique moderne et contemporaine, où les arts plastiques voisinerait avec le livre, le dessin, la musique, le spectacle vivant, les activités pour les jeunes publics, le cinéma, la photographie ou l'apprentissage des langues africaines. Institution singulière et pionnière, la Maison des mondes africains et des diasporas sera un grand lieu de création, d'expérimentation et de transmission des savoirs ouvert à tous les publics. La création africaine et diasporique y sera exposée à la réalité du monde. Cette structure devrait être une initiative présidentielle, de la même manière, par exemple, que le musée du quai Branly fut une initiative de Jacques Chirac. 111 Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée.

Cet espace pluridisciplinaire articulerait des activités variées et complémentaires : expositions temporaires, spectacles, activités pédagogiques et d'apprentissage et formation aux cultures africaines. Il favoriserait la création et l'innovation, stimulerait la recherche et le débat d'idées et délivrerait une offre pérenne dans des domaines aussi divers que les arts vivants, les arts plastiques, les arts numériques, les conférences et séminaires, les concerts, lectures et performances. La Maison se placerait dans le prolongement de nombre d'actions entreprises depuis 2017, et qui portent de manière générale sur la quête du sens (les trois rapports sur la restitution, l'Algérie, le Rwanda ; la Saison Africa 2020). Elle serait l'aboutissement de tout le travail effectué sous ce quinquennat sur la conversion des regards, les questions de mémoire et de restitution, de culture, de reconnaissance et de dignité. Elle serait un des héritages majeurs

du président Emmanuel Macron. Elle réconcilierait par ailleurs le travail effectué depuis 2017 avec bien des efforts antérieurs (impact de l'art africain sur les grands mouvements culturels du xxe siècle, Alioune Diop et Présence africaine, le mouvement de la Négritude, l'action des sœurs Nardal, l'importante présence des écrivains africains-américains dans l'entre-deux-guerres). Faisant rhizome avec la Porte dorée, l'Institut du monde arabe, le quai Branly et le projet de l'AFD gare d'Austerlitz (Cité du développement), la Maison réaffirmerait la place de Paris en tant que capitale de la création africaine d'hier et de demain. À Montpellier serait annoncé le lancement d'une mission de préfiguration, qui devrait rendre ses premières conclusions d'ici à avril 2022. À l'intérieur de cette « Maison » nouvelle, une initiative spécifique en direction des diasporas est nécessaire. Le moment est venu de créer en France un véritable Portail des diasporas africaines, un point d'entrée et de centralisation des conseils, appuis, accompagnements et projets. Il s'agira également, à travers ce Portail, de faire le lien – mais pas l'amalgame – avec les territoires français ultra-marins qui ont un lien particulier avec l'Afrique et l'océan Indien, soit parce qu'ils y sont situés (La Réunion, Mayotte), soit parce que leur peuplement est pour partie d'origine africaine (Antilles, Guyane), ou parce que des traumatismes similaires les ont frappés, liés à la mémoire de l'esclavage. Dans le domaine mémoriel, il conviendra d'articuler cette proposition avec les plateformes et instituts existants (espace Césaire, Institut Frantz Fanon, Fondation pour la Mémoire de l'esclavage). La « Maison des mondes africains et de la diaspora » pourrait porter le nom de Maryse Condé, la femme de culture qui aura le mieux incarné ces multiples appartenances au cours du xxe siècle. La France pourrait d'ores et déjà consacrer 50 millions d'euros à ce projet sur les trois prochaines années. Il nécessitera d'autres financements de grande envergure, y compris des partenaires africains (sur le modèle des contributions des pays arabes pour l'IMA) et du secteur privé.

### **3 Enclencher le Programme Campus nomade**

Ce Programme doit être conçu comme une réponse directe à l'extraordinaire demande de mobilité, de circulation et de connaissance qui travaille les nouvelles générations africaines et françaises dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Du cycle des Dialogues, il ressort en effet que la double aspiration à la démocratie et à la mobilité représente le plus grand défi à l'avenir des rapports entre l'Afrique et le reste du monde. La coopération universitaire et scientifique entre l'Afrique, la France et l'Europe ne peut pas se limiter à l'amélioration de l'apprentissage et au développement accru des compétences. La France peut répondre à cette double aspiration par le biais, entre autres, d'un programme spécifique dont elle prendrait l'initiative, mais qu'elle pourrait élargir par la suite à d'autres partenaires européens et africains, l'Allemagne, l'Afrique du Sud ou encore le Maroc. Ce programme aurait deux volets. Le premier s'inspirerait du programme Erasmus. Il pourrait porter le nom du grand savant africain Ibn Khaldoun. Ce volet pourrait être réalisé en partenariat avec l'ARUA, le réseau africain des universités de recherche basé à Accra (Ghana). Il serait destiné en priorité aux doctorants et post-doctorants africains, français et éventuellement européens désireux de

bénéficier d'une expérience de recherche interdisciplinaire dans une institution (université, centre de recherche, organisme public ou entreprise) basée en Afrique. Le deuxième volet consisterait en la mise en place d'un Collegium franco-africain, sur le modèle des Instituts d'études avancées. Il pourrait faire l'objet d'un site délocalisé de La Sorbonne. Le Collegium franco-africain aurait pour objectif essentiel la création d'une communauté scientifique d'excellence travaillant à l'interface entre les sciences humaines, les sciences de la santé et de l'environnement, et les sciences techniques. Il serait dédié au traitement de divers sujets transversaux dans une perspective interdisciplinaire et novatrice, dans un environnement de qualité situé en Afrique francophone. Il accueillerait chaque année une dizaine de projets originaux et les candidats français et africains seraient retenus dans le cadre d'appels à proposition autour de thèmes structurants. Le Collegium s'intéresserait aussi à la mise en valeur des connaissances et des savoirs auprès des décideurs publics et privés et des acteurs de la société civile, et à l'animation de la formation doctorale via les écoles d'été. Le Programme pourrait disposer d'une dotation initiale de 5 millions d'euros.

#### **4 Initier le Forum euro-africain sur les migrations**

La mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs et des artistes est indispensable. Elle ne peut répondre à elle seule, cependant, à l'enjeu central des migrations, auquel l'ensemble des pays africains et européens est confronté. En plaçant les migrations au cœur de sa politique africaine, l'Union européenne s'est engagée dans le renforcement de programmes de sécurité sur le continent. Ce renforcement se traduit par la multiplication de missions conduites par nombre d'armées européennes. Leur objectif est de faire en sorte que les candidats à la migration vers l'Europe soient découragés avant même tout départ du continent africain. Dans le cadre de cette politique, les États africains reçoivent des « conseils » et un appui multiforme pour la fermeture des frontières intraafricaines, l'entretien de camps d'enfermement et l'application de procédures d'expulsion. Ce faisant, un soutien décisif est apporté à des régimes autoritaires et répressifs sur le continent. Cette politique encourage par ailleurs la ségrégation entre les différentes régions de l'Afrique, dans une double atteinte au droit de séjour et au droit à la libre circulation à l'intérieur de l'Afrique elle-même. L'absence de cadre politique clair pour les migrations légales, tout comme les drames directement liés aux flux migratoires illégaux, les nombreux décès et traitements inhumains inclus, exigent une transformation radicale du régime actuel de migration transnationale. Il contribue à la multiplication des situations d'extrême précarité, au durcissement des frontières héritées de la colonisation et à l'affaiblissement des capacités africaines d'intégration régionale. Cette situation qui menace d'empirer – avec toutes les conséquences politiques qu'elle entraîne sur la montée des extrémismes – ne peut être résolue que par une réponse collective. Nous l'avons évoqué, les gouvernements africains et européens avaient approuvé lors du Sommet de La Valette (2015) le principe de « responsabilité partagée » pour la gestion et la maîtrise des flux migratoires. Depuis 2017, des initiatives ont été

prises, à l'occasion de différents sommets ad hoc avec des dirigeants européens et africains, dont le premier avait eu lieu à l'initiative du président Macron en août 2017. La question douloureuse de l'accueil des personnes migrantes recueillies sur les bateaux en mer ou sur les côtes du sud de l'Europe a fait l'objet de mesures de coordination d'urgence pour prendre en charge les individus et les familles concernés. Mais ces efforts, sous le feu des critiques des ONG, sont encore bien trop lents et faibles. Nous sommes très loin du compte. Pour accompagner la montée en puissance d'une véritable politique migratoire concertée entre l'Afrique et l'Europe, il nous semble indispensable de réunir, de manière régulière et avec un secrétariat permanent, un Forum euro-africain sur les migrations. L'intérêt d'une telle initiative serait triple. D'abord, il formerait une enceinte de dialogue et d'information, sur un sujet complexe trop souvent manipulé ou pris en otage par des individus ou des organisations dotés d'un « agenda » politique. Le besoin est grand de partager les connaissances et de faire connaître la réalité des flux migratoires. Ensuite, il réunirait des acteurs qui ne se parlent que difficilement : les organisations internationales, les États, les associations, les universitaires. Enfin, il élaborerait des recommandations qui pourraient être reprises par ces différents acteurs. Ce Forum a vocation à être continental. Au départ, la France pourrait, avec certains partenaires africains, européens et internationaux (l'Organisation internationale pour les migrations, le HCR, le CICR, Médecins sans frontières, Sant'Egidio) commencer à mettre en place l'ossature et à initier la dynamique du Forum. Une première rencontre pourrait se tenir en 2022. Le secrétariat temporaire pourrait être confié à un centre de recherche ou à une association, soutenue par la France à hauteur d'un million d'euros. Par ailleurs, les Africains devraient exiger la transparence dans les accords de coopération en matière de lutte contre l'immigration clandestine et de coopération policière.

## **5 Lancer la « Plateforme » de débats Afrique-France**

Les Dialogues ont révélé l'existence de milliers de jeunes, y compris professionnels, disposés à s'impliquer dans de nouveaux combats communs. Ils ont montré combien il était important de disposer, à cette fin, de plateformes permanentes d'échanges et d'interaction. La France est impliquée à divers titres dans maintes initiatives pour accompagner le continent africain. En dépit de leur richesse et complexité, la plupart d'entre elles ne sont pas connues. C'est le cas de tout ce qui est accompli par le biais de divers programmes de volontaires. Il existe, par contre, très peu de lieux ou d'instances où ces expériences font l'objet de débats constructifs, et où leur richesse se donne à voir. Or, ces échanges sont d'une incomparable utilité puisqu'ils font partie de la « diplomatie publique » aussi bien de la France que de l'Afrique elle-même. Tous les sujets doivent y être abordés, même, et peut-être surtout, les plus difficiles. Au sein de la population africaine, les déceptions sont grandes et les traumatismes de la période coloniale sont loin d'avoir disparu. Ils s'aggravent lorsque le mutisme règne ou quand la colère et l'amertume s'amplifient sur des réseaux sociaux qui, malheureusement, n'entretiennent que le dialogue de sourds. Le sentiment encore prégnant d'un « viol des mémoires » doit enfin s'exprimer et évoluer grâce à

l'écoute, à la reconnaissance et au dialogue. Il servira utilement les nécessaires mesures de lutte contre le racisme et l'extrémisme en France. Cette cinquième proposition vise par conséquent à structurer et à pérenniser la démarche entreprise lors de ces Dialogues et à en faire une dimension essentielle de l'action commune africaine et française. La Plateforme Afrique-France servirait de programme d'échanges, de rencontres physiques et virtuelles et d'incubation de nouvelles idées et propositions susceptibles d'animer en permanence la relation entre l'Afrique et la France, et par-delà elle, l'Europe. Elle pourrait abriter un comité d'étude permanent dont la mission serait d'analyser l'état des relations entre l'Afrique et la France sur le plan politique, économique et culturel ; de mettre en lumière les questions et les problèmes concrets que posent ces relations ; de présenter des propositions et des suggestions pratiques pour les approfondir. Cette mission pourrait se traduire par l'organisation de rencontres et séminaires annuels de travail de haut niveau réunissant hauts fonctionnaires, chercheurs, intellectuels, experts, chefs d'entreprise et journalistes. Ouvert en particulier aux nouveaux acteurs du changement (notamment les « pépites », jeunes talents identifiés dans la perspective du Sommet de Montpellier), le programme accueillerait ou favoriserait la construction d'innovations nécessaires au changement, l'émergence de nouvelles coalitions d'acteurs autour des grands combats. Le programme serait aussi le lieu d'incubation de nouvelles idées au service d'une stratégie afroeuropéenne. Il pourrait initier des espaces de dialogue de très haut niveau entre des acteurs africains et français ou européens, mais il pourrait également venir en appui à des plateformes régionales, qu'elles soient pluridisciplinaires ou thématiques, en lien avec le réseau culturel français en Afrique. Il s'accompagnerait d'un soutien renforcé aux médias et aux programmes de formation de journalistes (avec France Médias Monde, la fondation AFP, Canal France international, TV5 Monde notamment), qui travailleraient en partie pour le suivi et l'organisation de ces débats. Le programme pourrait disposer d'une dotation initiale de 3 millions d'euros.

## **6 Relancer la dynamique de restitution et expérimenter les musées de demain**

L'accès à la culture a été un thème majeur des Dialogues, dans le contexte toujours sensible des demandes de restitution d'œuvres d'art. En complément des recommandations du Rapport Sarr-Savoy, dont il convient selon nous d'accélérer la mise en œuvre, nous proposons d'annoncer à l'occasion du sommet de Montpellier un nouveau projet de coopération muséale. Certains ont émis l'idée de la création d'un nouveau musée en Afrique en partenariat avec les musées de France, à l'image du Louvre à Abu Dhabi (en réalité conçu avec neuf musées français). Ce projet bute à ce stade sur la question du financement. Bien que séduisant et fortement symbolique, il ne répondrait pas complètement à la demande exprimée par la jeunesse africaine d'une culture proche et accessible. En outre, c'est une approche qui pourrait entrer en contradiction avec la

co-construction d'une nouvelle relation. C'est pourquoi nous plaillons pour la création ou le renforcement, dans les deux prochaines années, en lien avec le réseau culturel des Instituts français et des Alliances, de trois lieux culturels africains dédiés à la création, à la recherche et à la formation (y compris à la restauration des œuvres d'art et à la numérisation des archives) et à la « projection » d'expositions et de spectacles au plus près des populations, en particulier dans les quartiers défavorisés. Ces centres culturels pourront également jouer un rôle central dans la circulation d'œuvres d'art entre la France et le continent africain. On pourrait aussi mettre ces projets en regard avec la Maison des mondes africains et des diasporas (cf. supra), l'ensemble faisant partie intégrante d'un nouveau réseau culturel franco-africain. Il est suggéré, pour ce programme, de lancer un « concours d'idées » pour sélectionner les projets les plus enthousiasmants. Une somme de 5 millions d'euros sera nécessaire. Elle pourrait provenir de l'enveloppe « Industries culturelles et créatives » du ministère des Affaires étrangères, déléguée à l'AFD.

## **7 Accompagner la jeunesse africaine vers l'emploi**

La question de l'emploi des jeunes Africain.e.s représente un tel défi qu'elle ne peut pas être absente de nos propositions. Seul, le partenaire français ne pourra pas révolutionner les choses, bien sûr : il s'agit d'abord de la responsabilité des États africains eux-mêmes. Mais il est impératif d'accompagner les politiques locales de manière concrète et efficace. Pour cela, nous proposons d'orienter résolument la diplomatie économique française et la coopération universitaire en faveur de la formation professionnelle et du compagnonnage. Ces efforts pourront toucher, chaque année, des milliers de jeunes Africain.e.s. Éventuellement sous un chapeau unique, ils se déclinent à quatre niveaux, selon les idées recueillies lors des débats sur le terrain : i) d'abord, l'ensemble des entreprises françaises (et franco-africaines) s'engagerait à accueillir et à former des apprentis et à leur remettre un label (French skills dans les pays anglophones) qui renforcerait leur employabilité ; ii) ensuite, en développant les programmes de volontariat, service civique, compagnonnage et V.I.E., de jeunes Français.e.s travailleraient dans des entreprises franco-africaines pour transférer leurs compétences ; iii) par ailleurs, une plateforme numérique franco-africaine serait développée pour acquérir des connaissances « certifiantes » sur les métiers les plus demandés, en lien avec le secteur privé et l'OIF, iv) enfin, des grandes écoles et universités françaises (comme la Sorbonne ou Paris-Tech) viendraient monter des instituts de formation dans les pays africains. Ces efforts convergents pourraient faire l'objet d'un suivi régulier par un Conseil économique franco-africain, composé de chefs d'entreprise et de représentants des États et des universités.

Ils seraient coordonnés avec les réseaux en cours de structuration au sein de la diaspora et les programmes de Young Leaders, qui favorisent le partage de contacts et de projets entre l'Afrique et la France.

## **8 Créer une Commission intercontinentale sur la transparence économique**

L'un des sujets les plus sensibles aujourd'hui en Afrique est la perception chez de nombreux Africains, en particulier les jeunes générations depuis les cours d'école, que les ressources économiques, minières et écologiques de leur pays sont « captées » par les entreprises multinationales occidentales. Dans les pays francophones, l'ancienne puissance coloniale est particulièrement pointée du doigt : la France continuerait, 60 ans après les indépendances, à exploiter toutes les richesses à travers ses entreprises. Ces perceptions sont complexes et souvent paradoxales. Elles vont parfois de pair avec des présomptions contraires, selon lesquelles « la France perdrait de l'influence » en Afrique (au profit de la Chine ou des États-Unis notamment). Elles oublient souvent que l'Afrique ne représente – malheureusement pourrait-on ajouter – que 3 % du commerce international de la France. En réalité, il serait important pour l'Afrique d'attirer davantage de capitaux étrangers, à partir du moment où ces investissements sont transparents, créent des emplois, s'accompagnent de transferts de technologie et de savoir-faire et s'appuient sur des entreprises locales. D'un autre côté, même si cela ne concerne qu'une minorité de sociétés, il est certain que de nombreux investissements ou contrats en Afrique sont opaques, dans le secteur des mines ou des finances par exemple. Enfin, les phénomènes de monopole ou de position dominante d'entreprises internationales existent sur le continent. C'est le cas des multinationales américaines du numérique. Cela pose assurément un problème de souveraineté et de redevabilité. Pour l'ensemble de ces raisons, nous proposons la création d'une Commission internationale de transparence économique. Cette instance établirait une cartographie des investissements et de la présence économique internationale sur le continent africain, sur la base des déclarations des entreprises (disponibles dans le public et transmises par les sociétés). Elle soulignerait les zones d'ombre et présenterait les données et les manques sur un site internet consultable par tous. En lien avec les organisations thématiques, régionales et internationales partenaires, elle aurait « intérêt à agir » et serait susceptible de déclencher des poursuites en actionnant les juridictions nationales et internationales concernées. Une mission de configuration de cette Commission pourrait être confiée d'ici à la fin de l'année à un groupe de juristes et d'économistes africano-français.

## **9 Développer le programme « Start-ups Africa France »**

Une proposition forte est attendue sur le secteur du numérique et de l'innovation, en particulier pour la jeunesse africaine et les diasporas. Les annonces faites et les initiatives prises depuis 2017 ont malheureusement été ralenties par divers facteurs et le programme emblématique Digital

Africa a besoin d'un nouveau souffle. Nous proposons la mise en place d'une véritable initiative d'échanges entre acteurs africains, français et européens, de l'innovation. « Start-ups Africa France » s'articulera aux activités de Digital Africa, qu'il pourrait venir remplacer, en associant BPI, AFD, Proparco et des partenaires privés africains et européens. Ce nouveau programme se concentrera sur trois missions : i) le renforcement de capacités via le conseil aux start-ups (formation, boot camps, challenges) ; ii) l'accès aux financements par la mise en relation avec des investisseurs et écosystèmes français et européens ; iii) le financement direct de « petits tickets » (de 5 000 à 300 000 euros) en subventions et en equity (avec un nouveau mandat accordé à Proparco) et iv) le soutien aux écosystèmes d'innovation africains par le biais de partenariats avec des organisations locales sur le continent. Cette initiative pourrait être financée par les budgets supplémentaires à la feuille de route de Digital Africa (30 millions d'euros) et par un soutien de 2 millions d'euros pour la phase de lancement.

## **10 Faire entendre la « voix de l'Afrique » sur le climat et la biodiversité**

Si la nouvelle relation entre l'Afrique et la France doit se construire sur les grands défis à relever en commun, les premiers sont la lutte contre le dérèglement climatique et la protection de la biodiversité. Ils mobilisent toutes les générations. La France et le président de la République sont déjà perçus comme fortement engagés dans la promotion de l'Accord de Paris. Du Maghreb à l'Afrique australe, les Dialogues ont souligné l'importance de participer encore davantage à ces combats. Les objectifs de l'AFD (certification « 100 % Accord de Paris » pour tous les nouveaux projets) et les feuilles de route des Sommets One Planet doivent être réaffirmés. Mais il est temps aujourd'hui de mieux écouter la « voix de l'Afrique » sur les enjeux et les réponses liés au climat, à l'agriculture durable et à la biodiversité. À Montpellier, il est proposé au président de la République française d'accompagner la constitution d'un réseau de scientifiques africains, à l'instar de l'initiative lancée par le campus Future Africa à Pretoria<sup>112</sup>, dont les recommandations seront suivies et mises en œuvre après la COP26 de Glasgow, la COP15 Biodiversité de Kunming et le Sommet UE/UA sous présidence française. Parmi les enjeux fondamentaux sur lesquels cette plateforme « Voice of Africa / la Voix de l'Afrique » devra se pencher en priorité figure la question de la gestion innovante du droit de propriété des terres. Étant donné la diversité écologique et politique en Afrique, il est clair que les problèmes tels que la déforestation, la perte des mangroves ou des récifs coralliens et la dégradation des littoraux nationaux exigent des solutions locales. Les côtes et l'espace marin africains sont confrontés au déclin de la santé et de la productivité des écosystèmes. Ce déclin est induit par une demande accrue de ressources vivantes et non vivantes, la baisse drastique des stocks de poissons, la disparition de l'habitat, ainsi que par une gouvernance médiocre des océans. Qu'il s'agisse des océans, des forêts ou d'autres éléments du capital naturel (l'eau en particulier), les incohérences au niveau du droit international et des normes globales constituent d'énormes défis. D'où la nécessité de plateformes de réflexion africaine et française sur la gouvernance environnementale mondiale

et les nouveaux 112 Depuis mars 2021, le Campus Future Africa (hébergé à l'université de Pretoria) a réuni un groupe de 20 spécialistes africains de haut niveau venus de tout le continent pour élaborer des recommandations politiques aux décideurs mondiaux : les solutions africaines définies par les Africains eux-mêmes. VI PROPOSITIONS 122 droits associés. Le budget d'accompagnement de ce réseau de chercheurs est estimé à une dotation initiale d'un million d'euros.

## **11 Transformer l'aide publique au développement**

Il est parfois étonnant de lire et d'entendre, sur les réseaux sociaux ou à travers les débats qui se sont tenus ces derniers mois, les critiques qui se concentrent sur l'aide publique au développement. Trop faible, mal ciblée, elle renforcerait, selon de nombreuses affirmations, la corruption et les pouvoirs en place. Dans le détail, l'APD est mal connue et les allégations sont peu fondées sur des faits. C'est majoritairement affaire de perception. La politique de développement a mauvaise presse. La confusion règne entre les projets financés par l'APD et un soutien politique supposé à des régimes non démocratiques. Les cas de détournement de l'aide existent mais ils sont marginaux : le contrôle des fonds par l'Union européenne est strict, parfois même drastique et trop contraignant pour favoriser une souplesse utile sur le terrain. Il convient sur ce sujet de faire œuvre de pédagogie et de clarification. Il faut rappeler d'ailleurs que l'effort réalisé par la France sur ce sujet depuis 2017 est significatif, avec près de 5 milliards d'euros supplémentaires, une nouvelle loi et des priorités claires : climat, éducation, santé, égalité femmes-hommes, soutien aux ONG et à la société civile.

Mais de notre point de vue, la notion même de « développement » est porteuse d'ambiguïtés. Son caractère linéaire et organiciste (à l'image d'une plante qui pousse et croît) est dépassé. Elle renvoie à des travaux académiques anciens, telle la théorie du décollage économique de Rostow, de la société traditionnelle à la consommation de masse, innovants à l'époque mais qui ont été révolutionnés depuis par des penseurs comme Amartya Sen, Esther Duflo, Abhijit Banerjee ou Vera Songwe. Il est temps d'actualiser notre logiciel. Il est vrai que des différences massives demeurent entre la richesse des pays, et que les pays les plus pauvres, notamment en Afrique, semblent durablement tombés dans une « trappe de pauvreté ». Mais l'un des enjeux nouveaux, dans le monde entier (au nord comme au sud), est celui de la réduction des inégalités, qui ont littéralement explosé dans tous les pays, à l'intérieur même de nos frontières. Cet enjeu est

indissociable de la lutte contre le dérèglement climatique. Par ailleurs, la notion d'aide publique au développement est contestable car le terme d'aide est associé à des relents colonialistes ou paternalistes. Elle crée, en outre, la confusion en donnant l'impression que l'APD va permettre à un pays de sortir de la pauvreté, alors que son objectif est de financer des projets économiques, sociaux et écologiques utiles et alignés aux objectifs des Nations unies et aux stratégies des pays bénéficiaires, ce qui est très différent. Même si on concentrait toute l'APD mondiale de 150 milliards de dollars sur un seul pays, les montants en jeu ne permettraient pas à ce pays de devenir riche. La croissance économique et la redistribution politique sont des facteurs excessivement complexes. Et l'APD est bien trop faible par rapport aux flux commerciaux et surtout financiers mondiaux. Elle est même inférieure aux montants annuels transférés par les migrants vers leur pays d'origine. Renouveler durablement les relations entre l'Afrique et la France passe donc, pour nous, par une transformation profonde de la politique d'aide au développement et de la sémantique qui lui est associée. La loi qui vient d'être passée en France réaffirme les moyens et les objectifs mais elle ne modifie pas les instruments ni la terminologie, qui est essentielle. Plutôt que d'APD, la France et ses partenaires africains pourraient distinguer les actions menées en fonction d'objectifs et d'instruments bien différents. L'aide d'urgence d'abord, humanitaire et de reconstruction, qui correspond à des impératifs particuliers pour venir en aide aux populations. Le renforcement des capacités publiques et privées, ensuite, qui correspond à la coopération de long terme, soutenue par des financements et de l'expertise humaine, dans tous les secteurs économiques, sociaux (éducation, santé), administratifs, culturels. Les ONG et les entreprises ont vocation à jouer un rôle plus important dans cette dimension de la politique étrangère, que l'on pourrait qualifier de « politique de partenariats internationaux ». Enfin, les investissements dans les pays africains, là aussi dans le domaine public (l'aide « souveraine ») ou privée, avec un objectif de solidarité, souvent sous forme de prêts concessionnels. C'est ce que l'on peut nommer la politique d'investissement – ou de participation – solidaire. Elle représente la grande majorité des engagements de l'AFD aujourd'hui, dans le monde entier.

À Montpellier, nous suggérons que la décision soit annoncée par le président de la République, sur la base des objectifs connus et des instruments prévus dans la nouvelle loi de 2021, de la constitution d'un groupe de travail sur ce sujet avec des représentants africains, des institutions internationales et de la société civile. L'horizon de transformation devra être extrêmement ambitieux, co-construit et inclusif.

## **12 Tisser un nouveau narratif entre l'Afrique et la France**

Au cours des débats, la question du « récit », de l'histoire des relations entre l'Afrique et la France est revenue comme une antienne. Bien souvent, l'idée reste ancrée d'une histoire écrite par l'ancienne puissance coloniale. Dans l'imaginaire de nombreux Africains, y compris la jeune génération, tout se passe comme si l'histoire avait été prise en otage et leur avait été durablement dérobée. On peut imaginer qu'à force de plaider en faveur d'un nouveau partenariat « gagnant-gagnant » entre l'Afrique et la France, à force de discours et d'initiatives dans lesquels les Africains sont traités d'égal à égal, ce sentiment disparaîtra et qu'un nouveau récit finira par jaillir spontanément. Compte tenu de la force des préjugés et des stéréotypes, que certains ont plaisir à véhiculer, on peut aussi en douter. Ainsi, nous plaidons ici pour prendre une initiative inédite : celle de confier à une commission, présidée par un.e historien.ne ou un tandem d'historiens, africains ou franco-africains, la mission d'écrire une « nouvelle histoire des relations entre l'Afrique et la France », à travers des yeux africains. Beaucoup de matériau existe déjà, mais jamais une telle démarche politique n'a été entreprise. Elle pourra utilement s'inspirer du mouvement appelé « histoire publique », qui se nourrit de témoignages directs de la population et d'archives variées (écoles, églises, musées, médias, associations). Elle pourrait donner naissance, selon nous, à des productions audiovisuelles, réalisées avec des partenaires franco-africains : films, séries télévisées, livres illustrés, mangas, pour faire accéder ce nouveau récit au plus grand nombre. Ce nouveau narratif permettrait, également, de soutenir la production de contenus audiovisuels en Afrique sur une base véritablement africaine, sans scénario ou storytelling imposés de l'extérieur pour les besoins du marché.

### **13 Refonder les relations avec l'Europe du xxie siècle**

Après les accords de Lomé et de Cotonou (2000-2020), les relations entre l'Afrique et l'Union européenne ont besoin d'un nouveau souffle et d'un nouveau cadre. Ce n'est pas l'accord technique actuellement en discussion à Bruxelles qui apportera ce vent nouveau. L'ambition doit être beaucoup plus haute. La présidence française de l'UE au premier semestre 2022 et le prochain sommet UE-Union africaine l'an prochain offrent pour cela une opportunité historique. Nous proposons qu'en 2022, le principe d'un Acte fondateur soit posé entre l'Afrique et l'Union européenne. Il pourrait prendre la forme de la négociation d'un nouveau traité. Ce texte, le cas échéant, pourrait être d'abord élaboré par un groupe restreint d'État européens et africains, sans alourdir les négociations institutionnelles. Il intégrerait les grands défis de notre temps, du climat aux migrations, du dialogue politique à la promotion des femmes, du commerce à la sécurité. Il instaurerait une nouvelle gouvernance, en prévoyant une place aux jeunes et à la société civile dans le processus de décision.

L'horizon que nous contemplons, même s'il paraît encore lointain à beaucoup, est celui d'une véritable intégration des politiques et des souverainetés. Comme l'Europe a construit la paix

durable sur des actes concrets et des « solidarités de fait », l'Afrique, la France et l'UE peuvent, peu à peu, s'arrimer autour de projets vivants et soutenables. En France, comme en Afrique, cela passerait par un traitement différencié des relations partenariales, à la hauteur de notre histoire commune et des enjeux qui nous rassemblent. À l'université pour les étudiants africains, dans les entreprises, pour les artistes, un accueil et des mesures de soutien et d'accompagnement spécifiques seraient mis en place, dans un esprit de réciprocité et de construction de liens plus solides.

## **Conclusion**

Quelque chose de nouveau et de puissant est en train d'émerger d'Afrique. Il est difficile d'en qualifier la nature exacte, encore moins de déterminer avec précision la direction que prendront les transformations en cours. Ainsi qu'on n'a eu de cesse de le rappeler tout au long de cette contribution, le continent est en proie à de puissants mouvements de recomposition qui modifient durablement les rapports sociaux et de pouvoir, les cadres étatiques et territoriaux, les arrangements économiques et politiques, voire les systèmes de pensée et les relations qu'il entretient avec le monde. Mais qu'il intervienne sous la forme d'ajustements continus, de glissements infinitésimaux, de ruptures objectives ou de réels basculements de sens, le changement en Afrique sera avant tout le résultat d'une longue mutation dans les relations de pouvoir entre les États et les sociétés concernées.

Des modes de gouvernement radicalement différents ne naîtront sur le continent qu'en conséquence de l'irruption conjuguée, sur la scène de l'histoire, de nouvelles élites et d'acteurs subalternes. On l'a aussi répété : il y a des questions que l'Afrique devra régler seule, d'elle-même. Il y en a d'autres qui engagent nécessairement des acteurs proches, ceux avec lesquels le continent a une longue histoire en partage, et avec lesquels elle cherche à bâtir un futur en commun. C'est le cas de la France et, par-delà elle, de l'Europe. De ce point de vue, un grand nombre d'évolutions et d'innovations ont été engagées ou mises en œuvre depuis 2017. Elles demandent à être rassemblées et consolidées, cette fois-ci en lien avec les forces vives des sociétés africaines et de leur diaspora. Dans ce contexte, la politique africaine de la France devra s'adapter à ce qu'est l'Afrique d'aujourd'hui. Elle devra anticiper ce qu'elle est en passe de devenir et ce qu'elle sera à l'horizon 2060. Une politique de sécurité et de stabilité à long terme ne peut être fondée sur une pensée qui raisonne en silo, ou qui sépare l'économie du politique, du social et du culturel. À privilégier le seul outil militaire ou le seul outil commercial, elle ne desservirait pas seulement les intérêts africains, mais aussi ceux de la France. La politique africaine de demain devra donc relever le défi de l'insécurité humaine dans son sens le plus large possible.

Ainsi, le combat contre les groupes terroristes sera inséparable du combat contre la tyrannie et le despotisme. Les investissements de long terme se feront aussi bien dans le domaine agricole, les projets d'infrastructure, la transition numérique, le climat que dans l'éducation, la consommation d'eau potable, la lutte contre la malaria ou la tuberculose, les arts et la culture. Les interventions militaires se dérouleront dans un cadre juridique transparent, en soutien aux actions décidées par les Africains eux-mêmes, au sein de leurs organisations régionales, et surtout dans le cadre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'où elles tireront leur légitimité.

Par-delà les divergences, les éléments d'un projet de long terme entre l'Afrique, la France et l'Europe existent. Pour faire front commun, il faudra mettre en place une nouvelle génération d'institutions, réinventer des formes de relation inclusives. C'est à cette condition que l'on pourra réhabiter, en alliance avec tous les vivants, une Terre de nouveau animée. Un tel projet devrait être fondé sur un engagement inconditionnel non du côté des régimes politiques ou des gouvernements qui passent, mais du côté de la vie, du soin et de la réparation. Le souci du vivant, tel devra être son ultime raison d'être. 126 En Afrique, les mutations les plus saillantes gravitent autour de la question de l'innovation pour la démocratie, les droits humains et les libertés fondamentales. Ces transformations obligent à prendre en compte des paramètres nouveaux dans l'appréciation du développement. Il ne peut pas se faire au prix de la destruction des écosystèmes et des habitats ou, plus généralement, du cortège biotique qui relie l'espèce humaine aux autres espèces. Il reste donc des combats historiques à mener et des rêves communs à réactualiser.

Pour cette époque, l'enjeu n'est autre que le maintien de l'habitabilité de la Terre aussi bien pour l'espèce humaine que pour les autres espèces. C'est dans cette perspective qu'il convient de resituer les appels répétés du président de la République française à la refondation des relations entre l'Afrique et la France. Chaque fois, il a souligné que cette refondation devait « s'appuyer sur une Europe beaucoup plus unie géopolitiquement, et qui engage avec elle l'Afrique comme partenaire, de manière totalement paritaire ». Ce positionnement sera porteur d'un avenir différent, à condition que l'Afrique soit pensée comme un tout, de façon transversale ; qu'au prisme des grandes transformations qui assaillent la planète, elle soit reconnue comme une région vitale, le laboratoire où se joue peut-être le futur de l'humanité. Seule une conversion du regard de cette magnitude nous permettra d'accoucher d'un futur différent dans lequel l'Afrique et tous ses enfants, c'est-à-dire l'ensemble de l'humanité, trouveront leur place.